

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-2656						
OBJET	Recommander au conseil de céder le lot 1 du contrat SP-30406 pour les services d'impression sur demande en impression commerciale							
No dossier(s) interne(s) : SP-30406 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : CESSION DE CONTRAT</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : SP-30406, Lot 1 Montant : 1 770 615,00 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 4 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession d'Impression Paragraph inc. à Les Emballages Supremex inc.</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des communications et du marketing</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-05-03</td> <td>CM-20220503-466</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT SP-30406 - APPEL D'OFFRES ANNULÉ - LOT 2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le lot 1 du contrat SP-30406, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'impression sur demande en impression commerciale, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Impression Paragraph inc. lot 1 1 770 615 \$;</p> <p>d'annuler le lot 2 dudit appel d'offres.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-1347)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-05-03	CM-20220503-466	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30406 - APPEL D'OFFRES ANNULÉ - LOT 2
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-05-03	CM-20220503-466	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30406 - APPEL D'OFFRES ANNULÉ - LOT 2						
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le 8 mai 2024, par un courriel adressé au Service de l'approvisionnement, la compagnie Les Emballages Supremex inc. a informé la Ville que Impression Paragraph inc. et PLB Graphique inc. ont fusionné en une seule société par action sous le nom de Les emballages Supremex inc. Cette cession a lieu en raison d'une réorganisation des activités au sein de ces sociétés.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et règlementaire exigée pour ce type de contrat.</p> <p>La garantie d'exécution, reçue à l'origine sous forme de lettre de garantie de bonne exécution irrévocable, est remplacée par celle émise au nom de la compagnie Les Emballages Supremex inc. conformément à la convention de cession.</p> <p>Le service requérant est en accord avec la cession demandée pour le contrat cité ci-dessus.</p>								

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-2656
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF <p>L'article 15.02 "Cession" de nos documents d'appel d'offres prévoit que :</p> <p>L'adjudicataire ne peut céder de quelque façon que ce soit le contrat, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du comité exécutif ou du conseil municipal du donneur d'ordre, selon le cas. Advenant une cession totale ou partielle du contrat, l'adjudicataire, demeure lié envers le donneur d'ordre pour toutes les obligations contenues au contrat, incluant toute reconduction, le cas échéant.</p>		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat SP-30406, Lot 1 par Impression Paragraph inc. à Les Emballages Supremex inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.</p>		